

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par
Mme Louis

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot :

« surprise »,

insérer les mots :

« mentionnée au premier alinéa de l'article 222-22 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.